



Commune de Vully-les-Lacs  
Conseil Communal du mardi 20 Juin 2017  
Préavis municipal n° 2017/04  
Rapport de la commission

---

Vully-les-Lacs, le 15.06.2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission, composée de MM. Christian Kolly, Ulrich Weyermann et Fabrice Guillod (rapporteur), s'est réunie le jeudi 15 Juin 2017 pour l'examen du préavis municipal n° 2017/04 concernant l'insertion d'un nouvel article dans le règlement général de police (pollution lumineuse).

M. Michel Jaunin, municipal en charge du dossier, nous a fourni, lors de cette réunion, tous les renseignements et précisions nécessaires afin de rendre notre rapport. Nous remercions M. Jaunin pour sa collaboration.

En préambule, nous précisons que ce nouvel article du règlement général de police a déjà été revu par les services du Canton et qu'il est conforme.

Comme indiqué dans le préavis municipal, suite à des plaintes de citoyens et à ce problème également relevé par la Municipalité, il a été décidé d'adapter le règlement général de police en y introduisant ce nouvel article concernant la pollution lumineuse.

Ceci permettra de donner les moyens à la Municipalité d'intervenir en cas de problème, et ainsi d'avoir une base légale.

Les heures définies, pour l'extinction d'un éclairage non officiel, sont en concordance avec celles définies pour la pratique d'activités génératrices de nuisances, notamment sonores.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil Communal d'accepter la modification du règlement général de police tel que présenté par la municipalité.

Pour la commission :

Christian Kolly

Ulrich Weyermann

Fabrice Guillod